

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 004-200072304-20230208-D202316-DE

Nombre de conseillersEn exercice : **26**Présents : **17**Absents : **9**- dont suppléés : **1**- dont représentés : **5**Votants : **23**- dont « pour » : **23**- dont « contre » : **0**- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le deux février se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, CAPEL Denis ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel.

ABSENTS : Mme MATTERA Wendy, M. ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 16**Délibération n°2023/16**

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE DEBARQUEMENT DES SPORTS D'EAU VIVE DU MOULIN SUR LA COMMUNE DU LAUZET-UBAYE (04 340) – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT sa compétence « création, aménagement, gestion et entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques sur tout le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire. » Ces équipements sont limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires ;

CONDIDERANT la nécessité d'aménager l'aire de débarquement du moulin située sur la commune du Lauzet-Ubaye qui est un espace très fréquenté par les professionnels de l'eau vive et indispensable à l'organisation des championnats de France canoë/kayaks prévus en juillet 2023 ;

CONSIDERANT le rendu de l'étude juridique et technique réalisée par l'atelier CHADO sur le projet de réaménagement ;

CONSIDERANT la possibilité de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux de ce projet par le Contrat de Relance de la Transition Ecologique et par le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale ;

CONSIDERANT le plan de financement qui pourrait être le suivant :

○ Dépenses :	180 200 € HT
○ Recettes :	
Subvention Etat-DETR (50 %)	90 100 € HT
Subvention Département (16,65 %) 30 000 € HT	
Autofinancement CCVUSP (33,35 %)	<u>60 100 € HT</u>
Total Recettes :	180 200 € HT

VU sa délibération n°2022/119 en date du 6 juillet 2022 autorisant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur la zone dite du Moulin – aire de sports d'eau vive ;

VU l'avis favorable de la Commission « Activités de Pleine Nature » en date du 16 novembre 2022 ;

Sur proposition de M. Jacques FORTOUL, Vice-président en charge des Activités de Pleine Nature,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est présentée.
- **DONNE** son accord pour le lancement de la maîtrise d'œuvre et des travaux de réaménagement de l'aire du Moulin.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 004-200072304-20230208-D202316-DE

- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Ecologique au titre de la DETR.
- **SOLLICITE** du Département une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Contrat de solidarité territoriale 2021-2023.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération susvisé.
- **SOLLICITE** une dérogation auprès de ces organismes afin d'engager la consultation par voie d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre avant l'attribution des financements.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes section Investissement sur le budget principal 2023 de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

